

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une **garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



EN PARTENARIAT
AVEC

MÉCÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Patrimoine D'asnières seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Sarthe
110 rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
sarth@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

2 rue du Lavoir
72430 Asnières-sur-Vègre
02 43 95 30 07
mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr
www.asnieres-sur-vegre.fr

ASSOCIATION PATRIMOINE D'ASNIÈRES

1 rue du Lavoir
72430 Asnières-sur-Vègre
02 43 92 40 47
asnieres.patrimoine@orange.fr
www.asnierespatrimoine.fr

LES PARTENAIRES DE LA FONDATION



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

**peintures murales de
l'église Saint-Hilaire
d'Asnières-sur-Vègre**

**MISSION
STÉPHANE
BERN**



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © APA - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

UNE ÉGLISE AUX DÉCORS EXCEPTIONNELS

L'église Saint-Hilaire est construite entre 950 et 1050 et est ensuite remaniée à plusieurs reprises. Redécouverts entre 1951 et 1958, les décors de l'église de l'église d'Asnières-sur-Vègre sont classés monuments historiques en 1979. Cet ensemble de peintures murales constitue un exemple exceptionnel de programmes iconographiques réalisés entre le milieu du XIIe et le XVe siècle.

UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER

L'état de conservation de ces décors peints et de l'église est préoccupant depuis les constats faits dans les années 1970. Des travaux de mise hors d'eau de l'édifice ont été réalisés entre 1984 et 1993 mais aujourd'hui les peintures murales présentent un ensemble d'altérations et de fragilités.

L'ensemble de ces dégradations nécessite des interventions de consolidation et d'harmonisation afin d'assurer la conservation de ces décors et faciliter leur lecture et leur compréhension. Des travaux complémentaires sur l'église sont également nécessaires : maçonnerie, pierre de taille, charpente, menuiserie, couverture... Ainsi, les premiers estimatifs réalisés s'élèvent à plus d'un million d'euros de travaux.



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des peintures murales de l'église Saint-Hilaire d'Asnières-sur-Vègre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67615

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
peintures murales de l'église Saint-Hilaire d'Asnières-sur-Vègre

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Cette collecte permettra à cette petite commune de 417 habitants de soutenir ces travaux très conséquent. C'est également l'occasion pour tout à chacun de participer à sa mesure, à la sauvegarde d'un patrimoine artistique rare !

UN SITE OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE

L'église est au cœur du projet de valorisation mené depuis 1986, par l'association Patrimoine, la Communauté de communes et la Mairie. L'église est toujours un lieu de culte mais c'est également un lieu culturel ouvert pour des visites, des expositions et des concerts.

Pour poursuivre cette démarche et inscrire le site dans la modernité, l'association développe actuellement une application pour smartphone. Elle devra permettre à chacun de faire son propre parcours et recevoir par l'application des éléments informatifs sur les peintures. Un nouvel outil pour valoriser et faire connaître ce patrimoine auprès du plus grand nombre !

Montant des travaux	1 224 000€
Objectif de collecte	240 000€
Début des travaux	Décembre 2020

Credit photos © APA

